



COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le **vendredi 12 Octobre 2018**, s'est réuni à l'Hôtel de Ville salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, le **jeudi 18 octobre 2018 à 19 heures**, sous la présidence de Monsieur Bernard SAULNIER, Maire.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. SAULNIER Bernard - TURINELLI Jacqueline - CULINATI Jean - GAUTIER Rémi - DEBAQUE Christian - GAQUIERE Ingrid - NAL André - VERDON Pierre - BOSSUGE Brigitte - VERLAQUE Marie-Thérèse - MUNIER Denise - COLLAINO Olivier - COEURDEUIL Yves - PAZ Aymeric - FOURNEL Gilles - LEBERQUIER Céline -

Représentés : M CEMBRANI Romain pouvoir à COLLAINO Olivier
MME VERMENOUE Christine pouvoir à CULINATI Jean

Absents : MM. BOULE-AMPHOUX Isabelle - DONADEY Sylviane - KINET Jean-Luc -.

soit 16 présents, 2 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 18 votants.

Après avoir procédé à l'appel nominatif et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité **Mme Jacqueline TURINELLI**, pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Les points suivants de l'ordre du jour ont été débattus et mis au vote :

Intervention de M. COEURDEUIL :

L'étude de délibération a été précédée d'une intervention de M. COEURDEUIL déclarant son rattachement à la Majorité Municipale.

1-Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 Juillet 2018

Vote :

Adopté à l'unanimité avec une abstention Monsieur FOURNEL (absent précédent conseil)

2 - VIE ASSOCIATIVE :

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bilbok

Vote :

Adopté à l'unanimité

3 – MARCHES PUBLICS :

3.1 – Attribution des marchés portant sur les travaux Rue Thiers

Vote :

Adopté à l'unanimité,

3.2 – Attribution des marchés portant sur les travaux des écoles

Adopté à l'unanimité,

4 – RH :

Modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité,

5 – DIVERS :

5.1 - Modification des délégations au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

Vote :

Adopté à la majorité

1 Contre (M. PAZ)

3 Abstentions (MM VERDON – FOURNEL – LEBERQUIER)

5.2 -Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

Aucune décision prise depuis le dernier Conseil Municipal

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h24.

LE MAIRE,

Bernard SAULNIER

